



# Maintien de Qualification

## CL 2026

Pour contrôleurs techniques CL

Référence MQCL26

### OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA FORMATION

Maintenir sa qualification de contrôleur technique de véhicules catégorie L et réaliser des contrôles conformément à la réglementation en vigueur.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Mettre à jour ses compétences en matière de réglementation du contrôle technique catégorie L
- ▶ Parfaire sa compréhension des différentes technologies et applications des véhicules à 2 et 3 roues et des quadricycles à moteurs.
- ▶ Perfectionner sa connaissance de la qualité réglementaire du métier.
- ▶ S'approprier les règles de sécurité lors de la partie pratique en atelier

### PROGRAMME DE LA FORMATION

#### Jour 1 : durée 06h00

- ▶ 01. F0 Identification  
Evolution F0 (date de mise en circulation évaluée, nouvelles défaillances panne matériels).  
-Retrofit (documents présentés)  
Erreurs manifestes sur le CI (véhicules à contrôler en VL ou CL ?).
- ▶ 02 F1 Freinage  
Technologie : différentes commandes de frein en fonction des véhicules  
Disques flottants  
Rappels sur les voyants ABS
- ▶ 03 F7 Autres matériels  
Odomètre
- ▶ 04 F8 Nuisances  
Evolutions F8 : partie pollution (ADG +OPA)  
Identifier les véhicules à injection qui sont à contrôler en mode dépollué
- ▶ 05 Déroulé du CT  
Points à traiter en CV après CTP
- ▶ 06 Evolutions réglementaires
- ▶ 07 Qualité  
Analyse qualité complète (remplissage fiche NC : application d'une méthodologie de recherche de causes, actions curatives, actions correctives, évaluation des actions correctives, clôture fiche )pour les compteurs suivants.  
0702 : Absence de la défaillance 7.4.1.a.7 alors que le kilométrage n'a pas évolué depuis le dernier

#### contrôle

0826 : Absence de résultat du contrôle de l'opacité alors qu'aucune défaillance majeure relative aux dispositifs de réduction des émissions (point 8.1.1) aux émissions à l'échappement (ensemble de points 8.2) à l'état du véhicule (0.3.1.a.7) ou au fonctionnement du matériel n'est signalée.  
La partie « compteur » est réalisée sous forme de TD

#### Jour 2 : durée 08h00

- ▶ 08 Sonomètre  
Retour d'expérience  
Mesures avec différentes prises de régimes, différents véhicules, cas des différentes sorties possibles dans le processus : conforme, non conforme, instable, contrôle impossible
- ▶ 09 Pollution  
Bonne réalisation des prélèvements en essence
- ▶ 10 Céléromètre  
Retour d'expérience  
Mesures avec différents véhicules, cas des différentes solutions possibles dans le processus : conforme, non conforme, supérieur à 60 km/h, inférieur à 25 km/h
- ▶ 12 Méthodologie F2 ; F5 ;F6



## COMPÉTENCES INTERVENANTS

- ▶ Formateurs pédagogues et experts dans le contrôle technique des véhicules légers et CL

## NATURE DE LA FORMATION

- ▶ Adaptation et développement des compétences

## LIEUX DE FORMATION,

- ▶ Se référer à la convention de formation

## DATES ET TARIFS

- ▶ Se référer à la convention de formation

## CONTACT :

- ▶ DEKRA SERVICES FRANCE
- ▶ Rue de la Boursidière Bât.H 92350 Le Plessis Robinson
- ▶ Mail : [formation@dekra.com](mailto:formation@dekra.com):
- ▶ Tél : Tél. : 01 30 69 52 52 (choix 5 ; choix 1)
- ▶ Site internet : [www.ctdekracampus.fr](http://www.ctdekracampus.fr)
- ▶ SIRET : 81744534900100
- ▶ NDA 11922101592

## Contenu hors référentiel :

- ▶ 11 Les quadricycles à moteur.
- ▶ 12 Rappels méthodologique F2.F5. F6
- ▶ 13 Rappels sur véhicules électriques

## Examen :

- ▶ Contrôle des connaissances acquises

## PUBLIC VISÉ

- ▶ Contrôleurs techniques des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

## PRÉ REQUIS

- ▶ Etre titulaire d'un agrément CL en cours de validité ou demande en cours (échéance 14/04/2025).

## DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ 2 jours (14 heures) en salle et atelier.

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- ▶ Cours théoriques, exercices pratiques sur une installation de contrôle technique, études de cas, études de supports numériques, Salles de formation vidéo projecteur, tablettes numériques.
- ▶ Alternance de leçons, d'exercices de recherche documentaire, d'interprétation de défaillance et de mises en situations pratiques.

## MODALITÉ D'ÉVALUATION

- ▶ Contrôle théorique continu.
- ▶ Mise en situation pratique (réalisation d'un contrôle technique).

## VALIDATION VISÉE

- ▶ Attestation de fin de formation
- ▶ A l'issue de la formation, le casier judiciaire B2 doit être vierge pour obtenir l'agrément.